

## Communication sur le progrès 2012 de Foncière des Régions



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

## Communication sur le Progrès 2012

*Paris, le 12 juillet 2012*

### **Renouvellement de l'engagement de Foncière des Régions aux 10 principes du Pacte Mondial**

En adhérant le 19 octobre 2011 à la Charte du Pacte Mondial des Nations Unies, nous avons affirmé notre volonté de faire progresser, au sein de notre entreprise, chez nos clients et chez nos fournisseurs, les 10 principes relatifs à la protection de l'environnement, à la lutte contre la corruption, au respect des droits de l'homme et à l'amélioration des conditions de travail.

Notre politique Développement Durable occupe depuis plusieurs années une position centrale dans la stratégie de l'entreprise. Elle s'articule autour de 4 axes majeurs : bâtiment durable, social, sociétal et gouvernance.

Notre adhésion au Pacte Mondial nous a permis de franchir une nouvelle étape et de nous donner de nouvelles perspectives en stimulant, dans notre sphère d'influence, le dialogue et des initiatives en faveur de la Charte.

Notre communication sur le progrès (COP) illustre nos actions concrètes concourant à une démarche de progrès permanent dans toutes les dimensions de la RSE.

En tant que Directeur Général et membre du Conseil d'Administration de Foncière des Régions, c'est avec une ambition renforcée que je renouvelle, en cette année de RIO+20, notre engagement au respect des 10 principes du Pacte Mondial.

Christophe Kullmann  
Directeur Général

Principes du Pacte Mondial	Principales actions 2011	Résultats
<b>DROITS DE L'HOMME</b>		
<p><b>Foncière des Régions exerce ses activités en France (participation en Italie et en Allemagne), pays ayant adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dès 1948.</b>  <b>Foncière des Régions, du fait de ses métiers, n'a pas identifié de risques de non respect des droits de l'Homme, mais a décidé d'agir de manière préventive avec ses fournisseurs.</b></p>		
<p><b>Les entreprises sont invitées à :</b></p> <p><b><u>Principe n°1</u></b></p> <p><b>Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence</b></p>	<p><b>Respect des droits humains fondamentaux</b></p> <p>Foncière des Régions s'engage à appliquer les lois, conventions et règlements en vigueur dans les pays où il est présent en adhérant aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).</p>	
<p><b><u>Principe n°2</u></b></p> <p><b>Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.</b></p>	<p><b>Une politique d'accompagnement des fournisseurs.</b></p> <p>Foncière des Régions veille à ne pas se rendre complice de violation de droits de l'Homme.</p> <p>Dès 2010, une politique achats responsables a été initiée et c'est en 2011 que les outils ont été finalisés.</p> <p>Ainsi les fournisseurs sont invités à s'engager auprès de Foncière des Régions en signant sa Charte Achats Responsables, à laquelle sont annexés les 10 principes du Pacte Mondial et les conventions fondamentales de l'Organisation du Travail.</p> <p>Cette démarche traduit la volonté de Foncière des Régions d'accroître le rayonnement du Pacte Mondial.</p>	<p><b>Résultat 2011 :</b></p> <p><b>5.2%</b> des fournisseurs qui représentent 80% des dépenses, ont été audités sur des critères RSE (dont droits de l'Homme).</p> <p>(GRI HR2)</p>

Principes du Pacte Mondial	Principales actions 2011	Résultats
<b>DROIT DU TRAVAIL</b>		
<p><b>Foncière des Régions exerce ses activités en France (participation en Allemagne et en Italie). Les codes du travail y sont garants du respect des travailleurs et ces Etats ont ratifié les Conventions Internationales dont la n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.</b></p>		
<p><b><u>Principe n°3</u></b> <b>Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</b></p>	<p><b>Dialogue social</b> En 2011, le dialogue social a été rythmé et intense, associant l'ensemble des représentants du personnel. À titre d'exemple, un groupe de travail avec différents élus (délégués du personnel, délégués syndicaux, Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) a été animé par la Direction des Ressources Humaines pour définir et anticiper les plans d'actions en matière de harcèlement et de violence au travail.</p>	<p><b>Résultat 2011 :</b> <b>Signature d'un accord d'Égalité Professionnelle et de Diversité.</b>  <b>100% de nos salariés sont couverts par une convention collective (GRI :LA4)</b></p>
<p><b><u>Principe n°4</u></b> <b>L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</b></p> <hr/> <p><b><u>Principe n°5</u></b> <b>L'abolition effective du travail des enfants</b></p>	<p>S'agissant de ces principes Foncière des Régions considère qu'elle n'a pas de risques directs, ni indirects car ses fournisseurs sont soumis à la législation française. Ces principes sont en outre, inclus dans la politique achats-responsables de l'entreprise.</p>	<p><b>Résultat 2011 :</b> <b>La Charte Achats Responsables a été signée par 70% des fournisseurs significatifs<sup>1</sup>.</b> Les fournisseurs s'engagent ainsi à respecter les 8 Conventions fondamentales de l'OIT</p>
<p><b><u>Principe n°6</u></b> <b>L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession</b></p>	<p><b>Diversité et égalité des chances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accord « Égalité professionnelle et diversité » a été signé le 21 décembre 2011 avec les partenaires sociaux. L'accord reprend 3 thèmes proposés par la loi : l'embauche, le traitement salarial et la conciliation vie professionnelle et vie personnelle. De ces 3 thèmes ressortent plusieurs engagements ambitieux et innovants assortis de plans d'actions concrets et mesurables. Une Commission égalité a été missionnée pour suivre cet accord et analyser les résultats de sa mise en œuvre.</li> <li>• Accueil de personnes handicapées pour la découverte du monde de l'entreprise.</li> </ul>	<p>Foncière des Régions favorise l'insertion des jeunes ; en 2011 17 contrats d'alternance ont été signés.</p> <p>Formation de tous les collaborateurs RH et les représentant du personnel aux</p>

<sup>1</sup> Les fournisseurs significatifs sont ceux représentant 80% du montant d'achat total

- Le groupe est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2010 et réalise un bilan annuellement pratiques anti-discriminations
  - Accord Sénior pour favoriser le recrutement et l'accompagnement de la fin de carrière.
- 0 incident de discrimination**  
(GRI : HR4)

Principes du Pacte Mondial	Principales actions 2011	Résultats
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
<p><b>Compte tenu de ses métiers (développer des bâtiments, détenir et valoriser des actifs. Foncière des Régions a placé la maîtrise et la réduction de ses impacts environnementaux au cœur de sa stratégie d'entreprise. Cette stratégie se décline en plan d'actions sur le parc en exploitation et sur ses propres implantations. Les critères d'éco-performance des bâtiments et du bâtiment durable sont présents à chaque étape de développement de nos opérations.</b></p> <p><b>La politique environnementale de Foncière des Régions s'articule autour de 2 principaux objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bâtiment Durable : détenir 50% d'immeubles verts d'ici fin 2015</b></li> <li>- <b>Eco-performance : réduire de 25% les consommations d'énergie à fin 2015</b></li> </ul>		
<p><b>Les entreprises sont invitées à :</b></p> <p><b><u>Principe n°7</u></b></p> <p><b>Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement</b></p>	<p><b>Maitriser les risques sanitaires et environnementaux de tous nos actifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et pilotage de tous les risques environnementaux (en particulier amiante, pollution des sols, ICPE, inondation,...)</li> <li>• Etude d'impact préalable à tout projet</li> <li>• Participation à des études de recherche et développement sur la qualité de l'air dans les bureaux</li> <li>• Gestion interactive du risque amiante</li> </ul>	<p><b>Résultat 2011 :</b></p> <p><b>Aucune amende</b> pour non respect des législations et des réglementations en matière d'environnement (GRI : EN28)</p>
<p><b><u>Principe n°8</u></b></p> <p><b>Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</b></p>	<p><b>Mesurer et réduire l'empreinte environnementale du parc (énergie, CO<sub>2</sub>, déchets, eau)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'annexes environnementales avec nos locataires et mise en place de Comité DD régulier avec les locataires.</li> <li>• Réalisation de la cartographie énergétique de notre parc (2 nouveaux portefeuilles étudiés en 2011).</li> <li>• Politique de travaux volontariste</li> <li>• Politique Achats Responsables</li> </ul> <p><b>Réduire l'empreinte de nos activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du premier bilan des gaz à effets de serre en 2011 (portant sur les consommations 2010).</li> </ul>	<p><b>Résultat 2011 :</b></p> <p><b>+ de 200 annexes vertes signées.</b></p> <p><b>15 à 20% des budgets de travaux sur le parc existant sont consacrés aux équipements et matériaux plus performants.</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte sélective du papier et de cartons</li> <li>• Réduction des consommations dans nos établissements grâce à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réfection de la chaufferie et de la climatisation du siège parisien du 30 avenue Kléber ;</li> <li>- éclairage à détecteur de présence, remplacement des ampoules par des LED, etc.</li> </ul> </li> <li>• Sensibilisation des employés : chaque mois, campagne sur un écogeste, réunions d'information avec un expert (Green Meetings), etc.</li> </ul>	<p><b>Bilan des gaz à effet de serre :</b></p> <p><b>2,75teqCO<sub>2</sub> en moyenne par salarié</b></p>
<p><b><u>Principe n°9</u></b></p> <p><b>A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</b></p>	<p><b>Implication dans des études de R&amp;D</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de la cartographie énergétique du parc avec le Centre Technique et Scientifique du Bâtiment.</li> <li>• Analyse du Cycle de Vie sur bâtiment en développement. Prise en compte des impacts environnementaux à toutes les phases : de la production des matériaux à la déconstruction.</li> <li>• Etude de faisabilité pour le déploiement d'un outil de métrologie, qui permettra le pilotage et le reporting des consommations d'énergies et d'eau.</li> </ul>	<p><b>Résultat 2011 :</b></p> <p><b>100% de développement « verts »</b></p> <p><b>20,2 % de bâtiments « verts » (certifiés/labellisés) au 31.12.2011.</b></p>

Principes du Pacte Mondial	Principales actions 2011	Résultats
<b>LUTTER CONTRE LA CORRUPTION</b>		
<b>Foncière des Régions s'engage à lutter contre toutes formes de corruption.</b>		
<p><b><u>Principe n°10</u></b></p> <p><b>Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</b></p>	<p><b>La Charte éthique de Foncière des Régions</b></p> <p>Mise en place en 2011, elle s'adresse à tous les collaborateurs. Les principes fondamentaux énoncés par cette Charte sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respect des lois et règlements</li> <li>- respect des règles concernant le délit d'initié</li> <li>- prévention des conflits d'intérêt</li> <li>- lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude fiscale</li> <li>- lutte contre la corruption</li> </ul> <p><b>Maitrise des risques</b></p> <p>Les risques de fraude, de corruption, de blanchiment et de financement de terrorisme sont encadrés par des procédures adéquates diffusées à l'ensemble des salariés. Ils font l'objet d'audits réguliers par la Direction de l'Audit et du contrôle interne.</p>	<p><b>Aucun incident de corruption (GRI : SO4)</b></p> <p><b>Une charte éthique communiquée à l'ensemble des collaborateurs, en ligne sur le site de FDR.</b></p> <p><b>Procédure anti-blanchiment mise en place</b></p>